



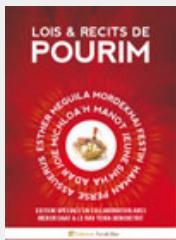
Traité Zevahim

Michna 3 - Chapitre 3

השוחט את הזבח,
לאכל דבר שאינו דרך לאכל,
ולבכטיר דבר שאינו דרך לבכטיר,
כשר;
רבי אליעזר פוסל.
לאכל דבר שדרך לאכל
ולבכטיר דבר שדרך לבכטיר
פחות מפthead,
כשר.
לאכל בבחזאי חיים ולבכטיר בבחזאי חיים,
כשר;
שאין אכילה ובכטירה מצטרפין:

Si quelqu'un égorgé une offrande[avec l'intention]de manger,[au-delà de l'heure prévue ou en dehors de l'endroit prévu], un aliment dont la manière[habituelle est telle qu'on n'en]mange pas, [par exemple les parties de l'offrande consommées sur l'autel], ou[avec l'intention]de brûler,[au-delà de l'heure prévue ou en dehors de l'endroit prévu], un aliment dont la manière[habituelle est telle qu'on ne le]brûle pas[sur l'autel, par exemple la viande de l'offrande, l'offrande est]propre et Rabbi Eliezer la juge impropre.[Si quelqu'un égorgé une offrande avec l'intention]de manger,[au-delà de l'heure prévue ou en dehors de l'endroit prévu], un aliment dont la manière[habituelle est telle qu'on en]mange, ou[avec l'intention]de brûler,[au-delà de l'heure prévue ou en dehors de l'endroit prévu], un aliment dont la manière[habituelle est telle qu'on le]brûle[sur l'autel, mais que son intention était de manger ou de brûler]moins qu'une olive,[l'offrande est]propre.[Si son intention était]de manger la moitié d'un morceau d'olive et de brûler la moitié d'un morceau d'olive[au-delà de l'heure indiquée ou en dehors de la zone indiquée, l'offrande est]acceptable, car manger et brûler ne vont pas de pair.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."